

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

CLASSE 1 - Comptes de Capitaux Les comptes de la classe 1 regroupent les capitaux propres, les autres fonds propres, les emprunts et dettes assimilées et les comptes de liaison.					
1060000000	Réserves	Les réserves sont en principe des résultats bénéficiaires affectés durablement jusqu'à décision contraire des organes compétents.			V
1060100000	Réserves Casuel (de Doyenné)	<p>La réserve Casuel est constituée de la différence entre les recettes Casuel et les versements effectués au Diocèse et en déduction des frais de formation.</p> <p>A chaque début d'exercice (N), lors de l'affectation du résultat de (N-1), le Doyenné détermine le montant (M) à passer à la réserve casuel – compte 106010000 :</p> <p>(A) Compte 755100000 – Recettes du Casuel (B) Compte 655100000 – Dépenses du Casuel (C) Compte 617000000 – Dépenses de formation (D) Compte 651150000 - Autres dépenses de formation</p> <p>Suivant la formule : $(M) = A - B - C - D$</p> <p>L'écriture est passée avec l'ensemble des écritures d'affectation du résultat de (N-1) par le service du Diocèse.</p>			V
1100000000	Report à Nouveau (Solde créditeur)	Le report à nouveau bénéficiaire constitue à certains égards un poste de « réserves » de caractère provisoire. Ce compte est crédité lors de l'affectation du résultat bénéficiaire (par le débit du compte 1200000000).			V
1190000000	Report à Nouveau (Solde débiteur)	Ce compte est débité du résultat déficitaire de l'exercice précédent (par le crédit du compte 1290000000).			V

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
1200000000	Résultat Net de l'Exercice (Excédent)	Ce compte est généré par la clôture de l'exercice précédent lorsque le compte de résultat est excédentaire, son solde est créditeur. Il est soldé par le crédit du compte 1100000000 « REPORT à NOUVEAU »			V
1290000000	Résultat Net de l'Exercice (Déficit)	Ce compte est généré par la clôture de l'exercice précédent lorsque le compte de résultat est déficitaire, son solde est débiteur. Il est soldé par le débit du compte 1100000000 « REPORT à NOUVEAU »			V
1600000000	Emprunts HP	Ce compte constate les sommes dues au titre des engagements antérieurs au 1 ^{er} janvier 2010. Les emprunts postérieurs à cette date ne peuvent être souscrits qu'auprès de la CEADA.			V
1600001000	Emprunts P	Ce compte constate les sommes dues au titre des engagements souscrits auprès de la CEADA. Ce compte est : <ul style="list-style-type: none"> • crédité du montant des nouveaux emprunts • débité du montant des annuités en capital de remboursement 			Par / Doy
1800000000	Comptes de Liaison	L'utilité des comptes de liaison est de permettre de comptabiliser les charges, produits et apports permanents au bilan provenant des différents établissements (Diocèse, Doyennés, Paroisses).		Ce compte n'est à utiliser que sur indication des Services Comptables du Diocèse.	V
1800000100	Compte de Liaison Immobilier	Ce compte enregistre les participations des paroisses aux travaux immobiliers dont l'immobilisation est prise en charge par le diocèse.		Ce compte n'est à utiliser que sur indication des Services Comptables du Diocèse.	V

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

1890000000	Fonds Dédiés (dons affectés)	Les « Fonds dédiés » sont des rubriques du passif. Ils servent à enregistrer, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.		Ce compte n'est à utiliser que sur indication des Services Comptables du Diocèse.	V
------------	---	---	--	---	---

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

<p align="center">CLASSE 2 - Comptes d'immobilisations</p> <p align="center">Les comptes de la classe 2 regroupent les immobilisations qui sont une catégorie d'actifs destinés à servir durablement. Pour faire partie des immobilisations, les critères sont *</p> <p align="center">la durée de vie doit être supérieure à un an</p> <ul style="list-style-type: none"> • tout matériel de plus de 1000€ • tout chantier de travaux de plus de 5000€ 					
2130000200	Travaux Immobiliers-Installations-Aménagements	Constructions sur sol propre regroupant à la fois les bâtiments mais aussi tout ce qui permet d'y accéder de manière privative et de les utiliser normalement, quelle que soit ensuite la destination de ces bâtiments.			V
2140000200	Construction Sur Sol d'Autrui	<p>Ce compte enregistre la valeur d'origine des constructions appartenant à l'Association, édifiées sur le sol d'autrui.</p> <p>Les travaux réalisés dans les églises communales ou dans des immeubles n'appartenant pas à l'Association Diocésaine, peuvent être inscrits dans ce compte.</p> <p align="center"><i>Par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Travaux d'aménagements réalisés dans le chœur de l'Eglise Notre Dame (rehaussement du chœur, élargissement de la tribune, etc.....</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Travaux de rénovation complète (toiture, charpente, cloisonnement, chauffage, électricité, ouverture) réalisés dans la salle paroissiale St Georges qui appartient à l'Association des amis de St Georges, association paroissiale dormante qui met la salle à disposition de la Paroisse</i> <p>Toute opportunité de construction sur sol d'autrui devra être appréciée par rapport la pérennité de l'occupation par la paroisse. L'autorisation préalable du Diocèse est requise.</p>			V
2180000200	Mobilier / Matériel	Ce compte enregistre la valeur d'acquisition des mobiliers et matériels dont la durée d'utilisation est supérieure à un an.			V

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
2310000200	Immobilisations en Cours	Ce compte enregistre la valeur des immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice (notamment des acomptes versés). Ce compte est crédité lors de l'achèvement des immobilisations par le débit des comptes d'immobilisation concernés.			Par / Doy
2740000100	Prêts Périmètre	A compter de la parution de ce présent guide, aucun prêt ou avance ne peuvent être consentis par les Paroisses et Doyennés.			V
2740000200	Prêts Hors Périmètre	Il s'agit des prêts consentis à des organismes extérieurs. A compter de la parution de ce présent guide, aucun prêt ou avance ne peuvent être consentis par les Paroisses et Doyennés.			V
2813000200	Amortissements Travaux Immobiliers, Installations, Aménagements	Ce compte constate les dotations aux immobilisations comptabilisées au compte 213000200.		Les dotations sont calculées par les Services Comptables du Diocèse.	V
2814000200	Amortissements Constructions Sur Sol d'Autrui	Ce compte constate les dotations aux immobilisations comptabilisées au compte 214000200.		Les dotations sont calculées par les Services Comptables du Diocèse.	V
2818000200	Amortissements Mobilier / Matériel	Ce compte constate les dotations aux immobilisations comptabilisées au compte 218000200.		Les dotations sont calculées par les Services Comptables du Diocèse.	V

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

<p align="center">CLASSE 3 - Comptes de stocks</p> <p align="center">Les comptes de la classe 3 ne sont pas utilisés dans la comptabilité des structures de l'association diocésaine.</p>					
<p align="center">CLASSE 4 - Comptes de tiers</p> <p align="center">Les comptes de la classe 4 sont des comptes de tiers qui enregistrent au cours de l'exercice les créances et les dettes liées à des opérations non exclusivement financières réalisées en général à court terme (à moins d'un an)</p> <p align="center">Par extension, ils enregistrent les écritures de régularisation des charges et des produits.</p>					
4010000100	Fournisseurs périmètre	Ce compte sert à comptabiliser les factures de l'économat diocésain (taxes foncières périmètre, assurances périmètre et les factures de Chancellerie) non réglées au 31 Décembre.			Par / Doy
4201000000	Casuel	<p>Ce compte enregistre au crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les enveloppes de baptêmes • les produits des processions d'offrande des mariages et des funérailles • une partie des recommandations (enregistrées au compte 452120020) <p>Pour chacun des trois premiers trimestres, les comptes 4201000000 sont soldés au travers du paiement trimestriel. Cf Bordereau 1</p> <p>Pour le quatrième trimestre, les comptes 4201000000 restants sont soldés au travers de la comptabilisation du bordereau (cf 456210000). Cf Bordereau 2</p>			Par
4210000000	Personnel - Rémunérations dues au 31 décembre	<p>Ce compte enregistre à son crédit les rémunérations nettes du personnel non payées à la date du 31 décembre.</p> <p>Ce compte est débité lors du règlement de ces rémunérations.</p>			Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

437000000	Organismes Sociaux	<p>Ce compte enregistre à son crédit les charges sociales sur salaires du personnel non payées à la date du 31 décembre.</p> <p>Ce compte est débité lors du règlement de ces charges.</p>			Par / Doy
45210xxxx	Quêtes Impérées	<p>Il s'agit des quêtes décidées par l'Evêque qui en établit chaque année l'agenda. Elles sont faites en lieu et place de la première quête.</p> <p>Chaque quête impérée donne lieu à un compte spécifique dans le cadre du calendrier défini par le Diocèse.</p> <p>Ces comptes enregistrent au crédit les sommes perçues.</p> <p>Pour chacun des trois premiers trimestres, les comptes 45210xxxx sont soldés au travers du paiement trimestriel. Cf Bordereau 3</p> <p>Pour le quatrième trimestre, les comptes 45210xxxx restants sont soldés au travers de la comptabilisation du bordereau (cf 456110000). Cf Bordereau 4</p>		Ce compte doit être soldé au 31 décembre.	Par

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
4521200200	Recommandations à Répartir	<p>Il s'agit des recommandations des familles à la prière de toute la communauté au moment de la Toussaint et du jour des morts comme au cours de l'année afin de prier 1 fois par mois (de novembre à octobre suivant) pour les défunts recommandés.</p> <p>Le montant de ces recommandations est fixé par le Diocèse.</p> <p>Les montants perçus sont enregistrés durant toute l'année comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (D) du compte de classe 5 (caisse ou banque) • (C) du compte 452120020 – Recommandations à répartir <p>Au 31 décembre, la Paroisse solde son compte comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (D) du compte 452120020 – Recommandations à répartir • (C) du compte 453200000 – Honoraires de messe pour 12 messes • (C) du compte 721000000 - Produit Paroisse / Recommandations pour un montant égal à 50% du solde restant après l'affectation des 12 messes. • (C) du compte 420100000 – Casuel pour le solde 		Ce compte doit être soldé au 31 décembre.	Par

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
4525000000	2èmes Quêtes	<p>La deuxième quête revient au Diocèse pour être reversée 1/3 à l'Enseignement Catholique pour sa pastorale, 2/3 à l'Apostolat des Laïcs, pour les mouvements d'Eglise.</p> <p>Au fur et à mesure des entrées, la Paroisse enregistre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (D) du compte de classe 5 (caisse ou banque) • (C) du compte 452500000 – 2èmes quêtes à reverser <p>Pour chacun des trois premiers trimestres, les comptes 452500000 sont soldés au travers du paiement trimestriel. Cf Bordereau 3</p> <p>Pour le quatrième trimestre, les comptes 452500000 restants sont soldés au travers de la comptabilisation du bordereau (cf 456110100). Cf Bordereau 4</p>		Ce compte doit être soldé au 31 décembre .	Par
4531000000	Denier de l'Eglise	<p>Le denier de l'Eglise collecté est affecté en totalité à la rémunération des prêtres et animateurs laïcs en pastorale. Il doit être reversé au service du diocèse.</p> <p>Au fur et à mesure des entrées, la Paroisse enregistre les versements en espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (D) du compte 5300000000 - Caisse • (C) du compte 4531000000 – Denier de l'Eglise <p>Chaque trimestre, à l'aide du bordereau spécifique (Cf Bordereau 5), la Paroisse solde son compte Denier de l'Eglise comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (D) du compte 4531000000 – Denier de l'Eglise • (C) du compte de classe 5 – Banque <p>Les dons par chèques sont transmis tels quels au service du denier du Diocèse sans comptabilisation au niveau des Paroisses.</p>			Par

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
453200000	Honoraires de Messes	<p>Ce compte enregistre les intentions de messe demandées par les familles. Chaque prêtre ne peut recevoir qu'un honoraire de messe par jour (même s'il en célèbre plusieurs). Pour simplifier, chaque Paroisse, une fois par mois, verse à chaque prêtre un montant égal à 30 « tarifs » de messe par mois.</p> <p>Le trésorier de Paroisse doit s'assurer qu'au 31 décembre de chaque année, il n'a pas un solde d'honoraires de messes supérieur aux honoraires qu'il sert habituellement aux prêtres pendant un an.</p> <p>Au fur et à mesure des entrées, la Paroisse enregistre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (D) du compte de classe 5 (caisse ou banque) • (C) du compte 453200000 – honoraires de messes <p>Chaque mois, la Paroisse verse à chacun de ses prêtres ses honoraires de messes dus, (sur la base de 30 par mois) qu'elle comptabilise comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (D) du compte 453200000 – honoraires de messes <p>(en libellant : Honor. de messes du mois de mm/aa, abbé XXXXXXXX)</p> <ul style="list-style-type: none"> • (C) du compte 5 – Banque <p>Chaque année, la Paroisse verse son excédent d'honoraires à l'aide du bordereau Diocèse Cf Bordereau 6</p>		Ce compte doit être égal : tarif d'une messe x 360 jours x nombre de prêtres en activité dans la paroisse	Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
4534000000	Quête CCFD à reverser	<p>Il s'agit d'une quête demandée par le CCFD, qui lui est destinée avec l'accord du Diocèse. Elles sont faites au fond de l'église. Le CCFD peut en emporter le fruit. En cas d'enregistrement dans les comptes paroissiaux, la Paroisse comptabilise au jour de la quête :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (D) du compte de classe 5 (caisse ou banque) • (C) du compte 453400000 – Quête CCFD à reverser <p>Lors de l'envoi du chèque au CCFD, elle comptabilise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (D) du compte 453400000 – Quête CCFD à reverser • (C) du compte 5 – Banque 			Par
4561101000 + Rôle tiers	Bordereau Diocèse	<p>Ce compte enregistre les mouvements comptables et financiers au 31 décembre de chaque année entre:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Paroisse et le Diocèse, d'une part (cf Bordereau 4) • le Doyenné et le Diocèse d'autre part (cf Bordereau 7) <p>Le bordereau Diocèse est renseigné suivant le modèle élaboré.</p> <p>Il y a lieu de solder tous les comptes de classe 4 énumérés sur ce bordereau.</p> <p>Ce bordereau est pièce comptable tant chez l'émetteur que chez le récepteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • comptabilisé dans le journal PAROD au minimum au 31 décembre (4 T) • comptabilisé dans le journal de trésorerie à la date du paiement. 			Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
4562101000 + Rôle tiers	Bordereau Paroisse/Doyenné	<p>Ce compte enregistre les mouvements comptables et financiers au 31 décembre de chaque année entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> la Paroisse et le Doyenné (cf Bordereau 2) <p>Ce bordereau est pièce comptable tant chez l'émetteur que chez le récepteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> comptabilisé dans le journal PAROD au minimum au 31 décembre (4 T) comptabilisé dans le journal de trésorerie à la date du paiement. 			Par / Doy
4672000000	Débiteurs créditeurs Périmètre	Il sert à enregistrer les opérations réalisées en transit pour le compte de Paroisses et/ ou Doyennés.		Au 31 Décembre, le solde doit être justifié par des pièces comptables.	Par / Doy
4672000200	Débiteurs Créditeurs Hors Périmètre	Il sert à enregistrer les opérations réalisées en transit pour le compte d'organismes extérieurs (<i>par ex : une quête réalisée pour une école, avance de fonds de caisse aux collecteurs</i>).		Au 31 Décembre, le solde doit être justifié par des pièces comptables.	Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
4672600000	Enfants de Chœur	<p>A l'issue des cérémonies (notamment baptêmes, mariages), les enfants de chœur peuvent présenter un plateau au fond de l'église. Le produit de ces quêtes et participations éventuelles versées à cet effet sert à financer des activités (notamment sorties, goûters, voyages ...) pour ces enfants de chœur :</p> <p>Au fur et à mesure des recettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (D) du compte de classe 5 - Banque (C) du compte de classe 46726000 – Enfants de chœur <p>Au fur et à mesure des paiements :</p> <ul style="list-style-type: none"> (D) du compte de classe 46726000 – Enfants de chœur (C) du compte de classe 5 – Banque 		Le compte 467260000 n'est pas à solder en fin d'année.	Par
4673300000	Pèlerinages Diocèse	<p>Elles encaissent la participation des paroissiens et la reversent au service pèlerinage du Diocèse.</p> <p>Au fur et à mesure des recettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (D) du compte de classe 5 - Banque (C) du compte de classe 46733000 – Pèlerinages <p>Au fur et à mesure des paiements :</p> <ul style="list-style-type: none"> (D) du compte de classe 46733000 – Pèlerinages (C) du compte de classe 5 - Banque 		Ce compte doit être soldé au 31 décembre.	Par
4673302000	Pèlerinages Tombolas	<p>Ce compte est crédité du montant des billets de tombola vendus.</p> <p>Ce compte est débité du montant des chèques établis à l'ordre du service des pèlerinages pour le bénéfice des gagnants.</p>		Ce compte n'est pas à solder au 31 Décembre.	Par

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
4673303000	Pèlerinages Paroisses	Il s'agit des organisations de voyages au sein même d'une paroisse			Par
4686000000	Charges à payer hors périmètre	<p><u>Définition du périmètre</u> : relations réciproques entre Paroisses, Doyennés et services du Diocèse</p> <p>Au 31 décembre de chaque année, les Paroisses préparent un état des charges hors périmètre dont le montant est connu et qui n'ont pas fait l'objet d'un règlement, à l'exception :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ des rémunérations dues aux personnels (compte 4210000000 - Personnel - Rémunérations dues au 31 décembre) ✓ des charges salariales (compte 4370000000 – Organismes Sociaux) 		Ce compte ne sera mouvementé que par les services comptables du Diocèse sur production d'un état récapitulatif.	V
4687000000	Produits à recevoir hors périmètre	<p><u>Définition du périmètre</u> : relations réciproques entre Paroisses, Doyennés et services du Diocèse</p> <p>Au 31 décembre de chaque année, les Paroisses préparent un état des produits hors périmètre dont le montant est connu et qui n'ont pas fait l'objet d'un encaissement.</p>		Ce compte ne sera mouvementé que par les services comptables du Diocèse sur présentation d'un état récapitulatif.	V
4710100000	Compte d'Attente	<p>Les opérations qui ne peuvent pas être imputées, de façon certaine, à un compte déterminé au moment où elles doivent être enregistrées ou qui exigent une information complémentaire, sont inscrites provisoirement dans ce compte.</p> <p>Dès l'obtention de l'information, l'écriture est modifiée en conséquence.</p>		Ce compte doit être obligatoirement soldé au plus tard au 31 décembre de chaque année. Ce procédé de comptabilisation ne doit être utilisé qu'à titre exceptionnel.	Par / Doy
4860000000	Charges Constatées d'Avance	Au 31 décembre de chaque année, les Paroisses préparent un état des charges constatées d'avance. Ces charges sont comptabilisées sur l'exercice et concernent l'exercice suivant.		Ce compte ne sera mouvementé que par les services comptables du Diocèse.	V

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

CLASSE 5 – Comptes Financiers Les comptes financiers enregistrent les mouvements de valeurs en espèces, chèques, ainsi que les opérations faites avec les banques, les CCP ... Par extension, ils comprennent les comptes relatifs aux Valeurs Mobilières de Placement.					
50000xxxxx	V.M.P./Titres	<p>Les Valeurs Mobilières de Placement sont des titres acquis par l'Association Diocésaine en vue de rémunérer ses liquidités.</p> <p>Les Paroisses ne peuvent pas gérer directement leurs liquidités. Elles ne peuvent le faire qu'à travers les outils mis à leur disposition par l'Association Diocésaine (actuellement CEADA et Compte Pivot).</p>		<p>Si de telles valeurs existent, la Paroisse en termine la gestion en lien avec l'Econome diocésain. <u>En aucun cas, elle ne peut en souscrire de nouvelles.</u></p>	Par / Doy
51200xxxxx	Banques	<p>Les Paroisses et Doyennés n'ayant pas la personnalité juridique, seule l'Association Diocésaine peut ouvrir un compte bancaire. Si cette dernière venait à demander la clôture d'un compte existant, les Paroisses et Doyennés ne pourraient s'y opposer.</p> <p>L'utilisation du journal informatique de banque est impérative.</p> <p>Il n'est pas tenu de comptabilité d'engagement. Les écritures de trésorerie sont saisies conformément aux relevés.</p> <p><u>Principe</u> : Une ligne du relevé de banque ne peut pas être fractionnée dans le compte banque correspondant.</p>		<p>Il doit être systématiquement procédé à la concordance du solde comptable avec le solde du relevé.</p>	Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
51400xxxxx	CCP	<p>Les Paroisses et Doyennés n'ayant pas la personnalité juridique, seule l'Association Diocésaine peut ouvrir un compte courant postal. Si cette dernière venait à en demander la clôture d'un compte existant, les Paroisses et Doyennés ne pourraient s'y opposer.</p> <p>L'utilisation du journal informatique de CCP est impérative.</p> <p>Il n'est pas tenu de comptabilité d'engagement. Les écritures de trésorerie sont saisies conformément aux relevés.</p> <p><u>Principe</u> : Une ligne du relevé de CCP ne peut pas être fractionnée dans le compte CCP correspondant.</p>		<p>Il doit être systématiquement procédé à la concordance du solde comptable avec le solde du relevé.</p>	Par / Doy
515xxxxxx2	Livret Epargne	<p>Les Paroisses et Doyennés n'ayant pas la personnalité juridique, seule l'Association Diocésaine peut ouvrir un Livret Epargne. Si cette dernière venait à demander la clôture d'un compte existant, les Paroisses et Doyennés ne pourraient s'y opposer.</p> <p>Les Paroisses ne peuvent pas gérer directement leurs liquidités. Elles ne peuvent le faire qu'à travers les outils mis à leur disposition par l'Association Diocésaine (actuellement CEADA et Compte Pivot).</p> <p>Si de telles valeurs existent, la Paroisse en termine la gestion. Elle ne peut plus y effectuer de versement.</p> <p>Dans ce cas, l'utilisation du journal informatique de Livret Epargne est impérative.</p>			Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
53000xxxxx	Caisse	<p>Le registre de caisse fourni par l'Association Diocésaine est obligatoire. Tous les mouvements espèces doivent transiter par la Caisse. L'utilisation du journal informatique de caisse est impérative.</p> <p>Dans la mesure où la caisse de la Paroisse dépassera le seuil de 150€, un versement en banque doit être effectué le plus rapidement possible (en utilisant le compte 580 pour le retrait en caisse et 580 pour le dépôt en banque).</p> <p>Compte tenu des distances séparant les différents lieux de collecte des espèces, pour réduire les déplacements, des avances permanentes d'espèces d'un montant maximum de 30€ pourraient être consenties contre reçu signé (Pour autant, une seule caisse par Paroisse est impérative).</p>		Son solde est toujours débiteur ou nul.	Par / Doy
58000xxxxx	Virements de Fonds	<p>Les comptes de virements de fonds sont des comptes utilisés pour les transferts financiers entre la Banque et la Caisse ou de banque à banque.</p> <p>Dans Le journal de caisse:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ (D) 58000000 - Virements de fonds ○ (C) 53000000 - Caisse <p>Dans le journal de Banque ou CCP</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ (D) 512 ou 514 - Banque ou CCP ○ (C) 58000000 - Virements de fonds 		<p>Il est interdit de passer directement d'un compte de trésorerie à un autre.</p> <p>Ce compte doit être impérativement soldé en fin de période.</p>	Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

580101xxxx + Rôle tiers	Compte Pivot	<p>Le solde de ce compte représente le montant de la trésorerie à court terme de la Paroisse ou du Doyenné gérée par l'Association Diocésaine.</p> <p>Lors de la réception du relevé postal, il faut impérativement passer aux dates figurant sur le relevé les écritures comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « virement au compte associé » <ul style="list-style-type: none"> ○ (D) 58010000 - Compte Pivot ○ (C) 51400XXX - CCP <ul style="list-style-type: none"> • « virement ADA » ○ (D) 51400XXX - CCP ○ (C) 58010000 - Compte Pivot 			Par / Doy
580201xxxx + Rôle tiers	CEADA	<p>La CEADA est une Caisse d'Epargne interne à l'Association Diocésaine d'Arras fonctionnant exactement selon les méthodes et les rythmes des Caisses d'Epargne officielles. Taux d'intérêts servi = celui des Livrets A des Caisses d'Epargne officielles augmenté de 0,5 point.</p> <p>Les Paroisses et Doyennés passent de ce fait leurs écritures de versement et de retrait sur la CEADA par ce compte. Le solde de ce compte représente le montant de la trésorerie stable de la Paroisse ou du Doyenné gérée par l'Association Diocésaine.</p> <p>Lors d'un versement ou retrait, il faut impérativement passer à bonne date les écritures comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « versement à la CEADA » <ul style="list-style-type: none"> ○ (D) 58020000 - Compte CEADA ○ (C) 51XXXXXX – Banque ou CCP <ul style="list-style-type: none"> • « retrait de la CEADA » ○ (D) 51XXXXXX – Banque ou CCP ○ (C) 58020000 - Compte CEADA 			Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
590000000	Dépréciation des V.M.P./Titres	Pour les Paroisses et Doyennés qui détiennent encore un portefeuille de Valeurs Mobilières de Placement, ce compte doit être utilisé pour constater la moins value potentielle indiquée sur le relevé de titres au 31 décembre.		Ce compte ne sera mouvementé que par les services comptables du Diocèse.	v

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

<p align="center">CLASSE 6 – Comptes de Charges</p> <p align="center">Les comptes de la classe 6 regroupent les charges de l'exercice par nature, y compris celles concernant les exercices antérieurs. Les dotations aux amortissements et aux provisions font partie des charges de l'exercice. Ces charges sont à comptabiliser TTC.</p>					
6061100000	Eau	Toutes les factures d'eau, y compris l'eau des maisons des prêtres			Par / Doy
6061200000	Electricité	Toutes les factures d'électricité et de chauffage y compris pour les maisons des prêtres			Par / Doy
6061300000	Chauffage	Gaz, Fuel, Pétrole, Bois, y compris pour les maisons des prêtres			Par / Doy
6063000000	Fournitures & Produits d'Entretien	Fournitures d'entretien (balais, serpillières, ampoules ...)	Matériels (cf 606320000000 – Petit Matériel)		Par / Doy
6063200000	Petit Matériel – Petit Equipement	Achats de matériels non consommables et non immobilisés (aspirateur, cafetière,)	Matériels de bureau (photocopieurs, imprimantes, cf 606400000000 – Fournitures de Bureau)		Par / Doy
6063900000	Fournitures Culte/Liturgie + Cierges	Cierges de culte, de dévotion, ... Hosties, l'encens, le vin, les nappes, les fleurs et décorations, ... Croix, missels, cierges et livrets de baptêmes Aubes, chasubles			Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
6064000000	Fournitures de Bureau	Ensembles informatiques, photocopieurs, imprimantes, ... d'une valeur inférieure à 1000 euros consommables : papeterie (quelle que soit la destination), cartouche d'encre, ...	Ensembles informatiques, photocopieurs, imprimantes, ... d'une valeur supérieure à 1000 euros les locations et contrats d'entretien		Par / Doy
6080000000	Achats divers Périmètre	Achats divers refacturés par l'Association Diocésaine (machines à compter, rouleaux papier, tubes,...)			Par / Doy
6083500000	Fournitures Catéchèse	Livres de catéchèse enfants et supports spécifiques			Par / Doy
6132000000	Locations Immobilières	Loyers récurrents résultant d'un bail. Les charges locatives y afférentes.			Par / Doy
6136000000	Locations Mobilières	Loyers récurrents résultant d'un contrat de location (ex : photocopieur pour la partie location, ...).	Contrats d'entretien et les consommables (toner, ...)		Par / Doy
6152000000	Entretien Réparation Immobilier	Toutes les dépenses spécifiques d'un montant inférieur à 5000 € et celles supérieures à 5000 € qui n'ont pas pour finalité de prolonger la durée de vie du bien immobilisé <i>par exemple : peinture, tapisserie, vitres et vitraux,</i>	Investissements immobiliers (à comptabiliser en immobilisation en cours)	Pour apprécier le caractère de la charge ou de l'investissement, il est fortement conseillé de consulter les Services Comptables du Diocèse	Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
6153000000	Entretien Réparation Mobilier	Toutes les dépenses spécifiques d'un montant inférieur à 1000 € et celles supérieures à 1000 € qui n'ont pas pour finalité de prolonger la durée de vie du bien immobilisé. <i>par ex : changement du brûleur de chaufferie, réparation de photocopieur, réparation de la sono, réparation de l'orgue portatif ...</i>	Investissements mobiliers	Pour apprécier le caractère de la charge ou de l'investissement, il est fortement conseillé de consulter les Services Comptables du Diocèse	Par / Doy
6156000000	Contrat Maintenance	Charges résultant d'un contrat d'entretien de matériel : extincteurs, photocopieurs, ascenseurs	Charges de location		Par / Doy
6160000000	Primes d'Assurance Hors Périmètre	Primes d'assurance mobilières et immobilières	Primes d'assurance Mutuelle St Christophe les primes d'assurance relatives aux véhicules de transport		Par / Doy
6160100000	Assurances Immobilières (Mutuelle St.Christophe)	Toutes les primes d'assurance Mutuelle St Christophe, y compris les presbytères			Par / Doy
6163000000	Assurances Véhicules de Transport	Primes d'assurance relatives aux véhicules de transport		Dans la limite annuelle de 460 € (pour l'année 2012)	Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
617000000	Formation	Tous les frais (quel que soit l'organisme dispensateur) liés à la formation, y compris les frais de déplacement, de repas, ...		Ce compte est mouvementé au niveau du Doyenné, auquel les Paroisses transmettent les frais correspondants qui sont imputés sur le Casuel	Doy
618000000	Abonnements/Documentation Hors Périmètre	Toutes opérations d'abonnements et de documentation hors services diocésains			Par / Doy
618010000	Annuaire, Livrets, Dossiers Administratifs Périmètre	Documents fournis par les services diocésains	Livrets baptêmes		Par / Doy
618020000	Abonnements Eglise d'Arras	Remboursements par les Paroisses ou les Doyennés des abonnements individuels souscrits, y compris par les prêtres.		Il est rappelé que les Paroisses ne peuvent pas régler ces abonnements directement à la revue.	Par / Doy
618120000	Abonnements Journal Paroissial	Règlements aux éditeurs (<i>par ex : Bayard Presse</i>) des abonnements des paroissiens.			Par / Doy
621000000	Personnel Extérieur Hors Périmètre	Charges de personnel extérieur facturées par des organismes ou associations	Charges relatives au personnel de la Paroisse. (cf comptes 6411100000 et 6450000000)		Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
6210100000	Personnel Extérieur Périphérie	Charges relatives au personnel géré par une autre Paroisse ou Doyenné et mis à la disposition de la Paroisse ou du Doyenné.			Par / Doy
6222000000	Honoraires Intervenants Extérieurs	Honoraires facturés par les prédicateurs, conférenciers (selon le barème de la Conférence des Evêques de France) ou exceptionnellement par les organistes	Honoraires de messes	Ces honoraires doivent être communiqués au plus tard le 31 janvier à l'Association Diocésaine qui les déclare à l'administration fiscale.	Par / Doy
6230000000	Publicité et Relations Publiques	Tracts, affiches et frais de presse relatifs aux manifestations organisées aux frais des Paroisses ou Doyennés.	Frais de réception, charges liées aux neuvaines		Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
6238000000	Dons et Pourboires	Dons et pourboires versés exceptionnellement par une Paroisse ou un Doyenné.		Les dons à des œuvres caritatives ou d'enseignement (contraire à l'objet social de l'A.D.A.), les dons aux prêtres sont interdits. Les dons et pourboires réguliers à des personnes identifiées sont assimilés à la rémunération de travail dissimulé (voir les services du Diocèse).	Par / Doy
6251000000	Frais de Déplacement	Tous les frais de déplacements occasionnés pour les besoins de l'Eglise sur présentation de justificatifs Cf Bordereau 8 Les frais de déplacement des prêtres réglés par le Doyenné	Déplacements liés à la formation, aux neuvaines, aux enfants de chœur		Par / Doy
6256000000	Frais Missions Réceptions	Frais de repas et ceux occasionnés par les pots d'amitié, fêtes de l'église, petites réceptions.	Frais liés à la formation, aux neuvaines, aux enfants de chœur		Par / Doy
6261000000	Frais Postaux	Timbres et frais d'envois postaux ou d'acheminement de la paroisse Remboursement des frais postaux engagés par le prêtre dans le cadre de sa mission.	Frais postaux personnels du prêtre		Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
6262000000	Téléphone - Internet	Factures de téléphone et internet de la paroisse. Remboursement des frais de téléphone et internet engagés par le prêtre dans le cadre de sa mission.	Frais téléphone personnels du prêtre.		Par / Doy
6270000000	Services Bancaires	Frais de relevés et de tenue de compte, et les autres prestations assurées par les établissements bancaires, abonnements LBP net	Intérêts débiteurs		Par / Doy
6281000000	Cotisations	Cotisations aux Associations (Regard en Marche, cotisations paroissiales)			Par / Doy
6283000000	Frais Personnels du Prêtre	Cf compte 6511500000			
6350100000	Taxe Foncière Périmètre	Remboursements au Diocèse des taxes foncières			Par / Doy
6351300000	Taxe d'Habitation	Toutes les taxes d'habitation	Redevance télé et taxe sur les ordures ménagères		Par / Doy
6378000000	Taxes diverses	Redevance payée par les Paroisses pour les postes de télévision situés dans les salles paroissiales Taxes sur les ordures ménagères.	Redevance diocésaine		Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
6411100000	Personnel Laïc	Montant net des salaires du personnel employé par les Paroisses ou Doyenné.	Montant des charges sociales (compte 6450000000 - Charges Soc. Pers. Laïc) les charges du personnel extérieur (compte 6210000000 - Personnel Extérieur Hors Périmètre ou 6210000100 - Personnel Extérieur Périmètre)		Par / Doy
6450000000	Charges Sociales Personnel Laïc	Charges URSSAF, Caisse de Retraite, Pôle Emploi, Médecine du Travail, Organisme de Formation Continue, ...			Par / Doy
6501000000	Redevance Diocésaine	Les Paroisses versent une redevance au Diocèse pour qu'il puisse assurer son fonctionnement. Celle-ci est appelée par le Diocèse et répartie en Comité Economique de Doyenné (CED).			Par
6501201000	Participation Travaux Périmètre	Participation des Paroisses et/ou Doyennés aux travaux exécutés sur des immeubles diocésains à la demande de l'Association Diocésaine.	Entretien sur les immeubles.		Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
651100000	Subventions Ecclésiales Accordées	Participations décidées en CED ou CPAE et octroyées à des mouvements et services d'Eglise pour leur fonctionnement.		Les subventions à des personnes identifiées sont assimilées à la rémunération de travail dissimulé (voir les services du Diocèse). Les subventions à des œuvres caritatives ou d'enseignement qui sont interdits (contraire à l'objet social de l'A.D.A.)	Par / Doy
651150000	Frais communs Périmètre	Charges nées de la refacturation entre paroisses et/ou doyennés et/ou Diocèse	Tous les frais afférents au logement des prêtres (eau, électricité, gaz, chauffage, assurances et taxe d'habitation du presbytère ou lieu de résidence, ...), remboursements des autres frais des prêtres dans l'exercice de leur ministère (timbres, téléphone, internet, fournitures ...)	Concernant l'assurance transport, le remboursement se fera au prêtre rattaché à la Paroisse dans la limite d'un plafond fixé par le Diocèse.	Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
6513000000	Redevance Doyenné	Totalité des redevances trimestrielles versées au Doyenné, lesquelles sont fixées chaque début d'année par le CED.			Par
6551000000	Dépenses Casuel	Reversement trimestriel par le Doyenné au Diocèse de 80% des recettes provenant du Casuel (cf Bordereau 9)			Doy
6580000000	Charges Diverses de Gestion Courante	Charges d'exploitation qui ne peuvent être classées dans d'autres comptes de charges Petits écarts négatifs de règlements			Par / Doy
6583000000	Charges Service Evangélique des Malades	Charges provenant du Service Evangélique des Malades			Par / Doy
6584000000	Charges Manifestations	Charges provenant des kermesses, autres manifestations, participations aux frais de salles			Par / Doy
6585000000	Achat Fournitures pour présents	Documentations proposées aux visiteurs et pouvant faire l'objet d'un don (livrets, cartes postales, médailles, chapelets ...) Documentations gratuites (prospectus, avis, ...)			Par / Doy
6586000000	Charges Neuvaines	Toutes les dépenses significatives afférentes aux neuvaines, quelle qu'en soit la nature (documentations, bougies, locations, prestations, affiches, tracts, frais de presse,)			Par / Doy
6611000000	Intérêts S/Emprunts Hors Périmètre	Intérêts versés sur les emprunts contractés auprès d'autres organismes que la CEADA.	Commissions et services bancaires y afférents.	Il est rappelé que les emprunts contractés postérieurement au 1 ^{er} Janvier 2010 ne peuvent l'être qu'auprès de la CEADA. Ce compte ne sera mouvementé que par les services comptables du Diocèse.	V

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
6611010000	Intérêts S/Emprunts CEADA Périmètre	Intérêts versés sur les emprunts contractés auprès de la CEADA (se référer au tableau d'amortissement de la CEADA pour la ventilation capital et intérêts)			Par / Doy
6616000000	Agios/Banque et Banque Postale	Intérêts débiteurs sur comptes bancaires.	Commissions et services bancaires y afférents.		Par / Doy
6679000000	Moins Value / Cessions VMP	Différence négative entre la valeur de cession des Valeurs Mobilières de Placement et leur prix d'achat.	Différence positive entre la valeur de cession des Valeurs Mobilières de Placement et leur prix d'achat. (cf 7679000000 – Plus Value / Cessions VMP).	Ce compte est mouvementé par les services comptables du diocèse sur la base des documents fournis par les paroisses.	V

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
671000000	Charges Exceptionnelles de Gestion	Vol, détérioration, ...	Petits écarts (2€) sur versements bancaires (compte 658)	Les charges exceptionnelles sont distinguées afin que le compte de résultat puisse faire apparaître le résultat courant et le résultat exceptionnel. Le résultat exceptionnel est celui dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation normale de la Paroisse et/ou du Doyenné.	Par / Doy
671500000	Subvention Exceptionnelle	Subventions ecclésiales ou non, non récurrentes, accordées par les Paroisses ou Doyennés.	Subventions à des personnes identifiées qui sont assimilés à la rémunération de travail dissimulé (voir les services du Diocèse).	Elles nécessitent l'accord du CPAE et des services du Diocèse.	Par / Doy
672000000	Charges sur Exercices Antérieurs	En cours de période, la Paroisse ou le Doyenné peut utiliser ce compte pour enregistrer les charges sur exercices antérieurs.		Ce compte n'est à utiliser que sur indication des Services Comptables du Diocèse.	Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
6811000000	Dotations aux Amortissements	<p>Dotations annuelles calculées par les Services Comptables du Diocèse à partir des immobilisations dont la nature est définie par le Diocèse et dont le montant lui est communiqué régulièrement au travers du double des factures concernées.</p> <p>Ce compte est destiné à faire apparaître dans les charges de l'exercice la dotation annuelle aux amortissements, c'est à dire la dépréciation comptable des immobilisations.</p> <p>Ce compte est débité le dernier jour de l'année par le crédit des comptes 2813xx, 2814xx et 2818xx ci-dessus explicités.</p>		Ces montants sont saisis par les services comptables du Diocèse.	V
6860000000	Dotation Provision sur Titres	<p>Différence négative entre la valeur au 31 décembre des Valeurs Mobilières de Placement (cf relevé titres correspondant) et leur prix de revient.</p> <p>La dépréciation d'un titre est la constatation que sa valeur au 31 décembre est devenue inférieure à son prix de revient.</p> <p>Ce compte est débité le dernier jour de l'année par le crédit des comptes 5900000000 - Dépréciation des V.M.P./Titres, ci-dessus explicité.</p>	Différence positive entre la valeur au 31 décembre des Valeurs Mobilières de Placement (cf relevé titres correspondant) et leur prix de revient.	Ces montants sont saisis par les services comptables du diocèse.	V
6890000000	Dotation Fonds Dédiés	<p>Sommes attribuées par un organisme extérieur ou une personne physique pour la réalisation d'une opération déterminée, et dont la réalisation n'est pas achevée à la fin de l'exercice, sont classées au 31 décembre dans ce compte, les sommes non affectées par le crédit du 1890000000 – Fonds dédiés.</p>		Ces montants sont saisis par les services comptables du diocèse.	V

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

CLASSE 7 – Comptes de Produits					
Les comptes de la classe 7 regroupent les produits de l'exercice par nature, y compris ceux concernant les exercices antérieurs.					
7083500000	Contributions Catéchèse	Toutes les recettes liées à la catéchèse (cotisations des familles, livres de catéchèse enfants, documentation, participations aux frais de déplacements et aux manifestations diverses, ...)			Par / Doy
7111000000	Première Quête	La première quête si elle n'est pas impéree.	Les quêtes impérees		Par
7111100000	Quêtes/Services Religieux	Il s'agit des quêtes encaissées à l'occasion des services religieux (baptêmes, mariages, funérailles)			Par
7115000000	Troncs	Cf compte 7511100000			
7200000000	Produits Services Religieux	Montant perçu à l'occasion d'un Service Religieux (Mariages, Funérailles) est amputé d'un honoraire de messe.			Par

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
721000000	Part Paroisses S/Recommandations	<p>Il s'agit des recommandations des familles au moment de la Toussaint ou en cours d'année, afin de prier 1 fois par mois (de novembre à octobre suivant) pour les défunts recommandés.</p> <p>Les montants ainsi perçus sont enregistrés durant toute l'année sur un compte de transit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (D) du compte de classe 5 (caisse ou banque) • (C) du compte 452120020 – Recommandations à répartir <p>Au 31 décembre, la Paroisse solde son compte comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (D) du compte 452120020 – Recommandations à répartir • (C) du compte 453200000 – Honoraires de messe pour les 12 messes <ul style="list-style-type: none"> • (C) du compte 721000000 Part Paroisses S/Recommandations pour un montant égal à 50% du solde restant après l'affectation des 12 messes. • (C) du compte 420100000 – Casuel pour le solde 			Par
722000000	Quête Chauffage	Quêtes chauffage décidées par le CPAE : leur produit revient intégralement à la Paroisse.			Par
740400000	Cotisations Paroisses	Redevances trimestrielles perçues par le Doyenné pour son fonctionnement, lesquelles sont fixées chaque début d'année par le CED.			Doy
750000000	Dons Divers Reçus	<p>Dons versés par les personnes physiques ou anonymes.</p> <p>Dons faits à la Paroisse sont des recettes non récurrentes pour cette dernière. Ils restent en totalité dans les comptes de la Paroisse.</p>		Ils ne donnent pas droit à reçu fiscal.	Par / Doy
750120000	Autres Subventions (Non Ecclésiastiques)	Subventions reçues d'organismes hors périmètre (mairies, ...)			Par

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
7501201000	Participation travaux Périmètre	Participation reçues des Paroisses et/ou Doyennés et / ou Association Diocésaine			Par / Doy
7511100000	Troncs	Il s'agit des sommes perçues dans les troncs. Si certains troncs sont affectés, les sommes recueillies doivent être exclusivement utilisées conformément à leur objet.		Leur gestion est extra-comptable.	Par / Doy
7511200000	Offrandes fournitures culte	Offrandes déposées dans les troncs affectés aux cierges de dévotion, livrets, missels, croix			Par / Doy
7513000000	Messes Binages/Trinages	Honoraires de messes reversés à la Paroisse par les prêtres qui ont célébré plus d'une messe quotidienne. Ces honoraires sont reversés trimestriellement au Doyenné au travers du bordereau Paroisse à Doyenné (cf Bordereaux 1 et 2).			Doy
7521900000	Locations	Location perçue suite à un bail		Il faut obtenir une copie du bail. Seule l'Association Diocésaine est habilitée à signer des baux.	Par / Doy
7551000000	Recettes Casuel	Totalité des recettes perçues par le Doyenné en provenance des Paroisses dans le cadre du Casuel			Doy
7580000000	Produits Divers de Gestion	Produits d'exploitation qui ne peuvent être classés dans d'autres comptes de produits (produits des Confréries). Petits écarts positifs de versements			Par / Doy
7583000000	Produits Service Evangélique des Malades	Produits provenant du Service Evangélique des Malades			Par / Doy
7584000000	Participations aux frais de salles	Produits provenant des kermesses et autres manifestations Participations aux frais perçues pour la mise à disposition des salles et églises			Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
7585000000	Offrandes fournitures de Présentoirs	Offrandes et dons provenant des présents : documentations proposées aux visiteurs (livrets, cartes postales, médailles, chapelets ...)			Par
7586000000	Offrandes des Neuvaines	Toutes les recettes réalisées dans le cadre des neuvaines, quelle qu'en soit la nature (quêtes, dons, troncs,)			Par / Doy
7600000000	Produits Financiers	Dividendes perçus sur les Valeurs Mobilières de Placement qui seraient encore détenues par les Paroisses (cf cpt 50000xxxxx) les intérêts des comptes sur livret qui seraient encore détenus par les Paroisses (cf cpt 512xxxxx2)	Intérêts de la CEADA et du Compte Pivot		Par / Doy
7630100000	Intérêts CEADA	Intérêts versés par la CEADA			Par / Doy
7640100000	Intérêts du Compte Pivot	Intérêts du Compte Pivot versés en décembre au titre de l'exercice.			Par / Doy
7679000000	Plus Value / Cessions VMP	Différence positive entre la valeur de cession des Valeurs Mobilières de Placement et leur prix d'achat.	Différence négative entre la valeur de cession des Valeurs Mobilières de Placement et leur prix d'achat. (cf 6679000000 – Moins Value / Cession VMP)	Ce compte est mouvementé par les services comptables du diocèse sur la base des documents fournis par les paroisses.	V

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
771000000	Produits Exceptionnels de Gestion	Produits d'un montant significatif qui ne peuvent pas être classés dans un autre compte de gestion et qui présentent un caractère extraordinaire (de nature inhabituelle ou de survenance exceptionnelle).		Les produits exceptionnels sont distingués afin que le compte de résultat puisse faire apparaître le résultat courant et le résultat exceptionnel. Le résultat exceptionnel est celui dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation normale de la Paroisse ou du Doyenné.	Par / Doy
771200000	Legs et Successions	Legs destinés à la Paroisse L'Association Diocésaine est seule habilitée à recevoir des Legs et Successions en franchise de droits.		Ce compte est mouvementé par les services comptables du diocèse sur la base des documents fournis par les paroisses.	V
772000000	Produits sur Exercices Antérieurs	En cours de période, la Paroisse ou le Doyenné peut utiliser ce compte pour enregistrer les produits sur exercices antérieurs.			Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	UTILITE
7890000000	Reprise Fonds Dédiés	Sommes attribuées par un organisme extérieur ou une personne physique pour la réalisation d'une opération déterminée, et dont la réalisation n'était pas achevée à la fin de l'exercice précédent, sont classées au 31 décembre dans ce compte, les sommes utilisées dans l'exercice par le débit du compte 1890000000 – Fonds dédiés.		Ce compte est mouvementé par les services comptables du diocèse sur la base des documents fournis par les paroisses.	V
7910000000	Journal Paroissial	Abonnements encaissés auprès des paroissiens.	Sommes destinées à la revue « Eglise d'Arras ».		Par / Doy
7911100000	Transferts de Charges – Rbt Indemnités Assurance	Remboursements sur sinistres payés par les compagnies d'assurance	Transferts de toutes charges entre Paroisses ou entre Paroisse et Doyenné		Par / Doy
7911200000	Transferts de Charges – Rbt Indemnités Journalières	Remboursements des Indemnités Journalières versées aux salariés.	Transferts de toutes charges entre Paroisses ou entre Paroisse et Doyenné		Par / Doy
7911300000	Transferts de Charges – Rbt personnel	Cf compte 7911500000			Par / Doy
7911400000	Transferts de Charges – Autres Remboursements Hors Périmètre	Autres remboursements (<i>par ex remboursements de taxes, notamment foncières, participation aux frais de repas des prêtres et laïcs</i>)	Transferts de toutes charges entre Paroisses ou entre Paroisse et Doyenné		Par / Doy
7911500000	Transferts de Charges Périmètre	Produits nés de la refacturation entre paroisses et/ou doyennés (<i>remboursement des modules catéchèse, remboursement de copies, remboursements des salariés mis à disposition d'autres Paroisses ou au Doyenné ...</i>)			Par / Doy